

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 29 MARS 2016, À 19H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absente madame la conseillère Sophie Bourassa.

Sont également présentes la greffière, Me Julie Waite et la trésorière, madame Diane Gaudette.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 24 mars 2016, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-03-114**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Mesure disciplinaire – Ratification du conseil municipal
 - 4.2 Embauche d'un directeur général intérimaire

5. Deuxième période de questions

6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

Note de la séance :

Demande de monsieur le conseiller Luc Lamoureux pour la tenue d'un huis clos.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Jean-Marc Fortin.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Alexandre Dubé-Poirier.*

RÉSOLUTION 2016-03-115

MESURE DISCIPLINAIRE – RATIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Ville, monsieur Daniel Desnoyers, néglige souvent de collaborer adéquatement avec les élus municipaux et refuse de se conformer aux directives formulées par la mairesse et les élus municipaux pour le traitement de certains dossiers municipaux, prétendant ne pas avoir le temps d'exécuter le travail;

CONSIDÉRANT que, depuis l'élection du conseil municipal en 2013, le directeur général persiste à négliger cette facette très importante de ses fonctions et que malgré une réprimande et une suspension qui ont été imposées, le directeur général néglige encore de collaborer adéquatement avec les élus municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT que la mairesse de la Ville est d'avis que les manquements du directeur général sont sérieux et affectent grandement l'administration quotidienne de la Ville et le travail des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la décision de la mairesse de suspendre le directeur général pour quatorze (14) jours ouvrables sans solde, comme le permet la Loi sur les cités et villes et qu'elle demande qu'une résolution soutenant sa décision soit adoptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la mairesse de la Ville a remis au directeur général en mains propres une nouvelle lettre précisant les motifs de sa suspension afin de lui souligner les importantes lacunes dans sa prestation de travail ainsi que les aspects de celui-ci qui doivent être améliorés;

CONSIDÉRANT que les manquements aux devoirs du directeur général évoqués précédemment justifient la décision de la mairesse de la Ville de suspendre le directeur général pour quatorze (14) jours ouvrables, sans solde, comme le permet la Loi sur les cités et villes et qu'elle demande qu'une résolution soutenant sa décision soit adoptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, la suspension du directeur général doit faire l'objet d'une résolution quant à la sanction imposée par la mairesse de la Ville au directeur général;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

- 1) De confirmer, dans son intégralité, la sanction disciplinaire imposée au directeur général par la mairesse de la Ville le 24 mars 2016 visant à le suspendre sans solde pour une période de quatorze (14) jours ouvrables, du 29 mars au 15 avril

2016;

- 2) De demander au directeur général de corriger, dans les meilleurs délais, la prestation de ses services et d'indiquer par écrit les mesures, d'ici le 4 avril 2016, qu'il entend prendre afin de corriger définitivement les problèmes relatifs à son comportement, sa prestation de travail et sa collaboration inadéquate avec la mairesse et les autres élus municipaux de la Ville.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Alexandre Dubé-Poirier.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Jean-Marc Fortin.*

**RÉSOLUTION
2016-03-116**

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, finalement, de nommer un officier municipal à l'interne, à titre de directeur général intérimaire pour la période du 29 mars au 15 avril 2016;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE le conseil municipal nomme madame Diane Gaudette, en sus de ses fonctions de directrice du Service des finances et de la trésorerie, directrice générale intérimaire, pour la période du 29 mars au 15 avril 2016;

QUE le traitement de madame Gaudette soit ajusté afin qu'il soit le même que celui que reçoit présentement, dans l'exercice de ses fonctions, le directeur général de la Ville et ce, pour la durée de cet intérim à la direction générale.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Alexandre Dubé-Poirier.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Jean-Marc Fortin.*

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2016-03-117**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h23.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière